

difficulté. M. Récher ne fut pas aussi empressé et laissa les Anglais enterrer dans le sien pendant trois années entières. A la fin, désirant en reprendre possession, il ne voulut pas le faire de sa propre autorité, dans la crainte de donner quelque sujet de plainte aux Anglais. Il alla donc chez le gouverneur pour lui en demander la permission, mais ne l'ayant pas trouvé, il exposa le but de sa visite à M. Mills, major de place, qui lui dit que cela ne pourrait souffrir de difficulté, qu'il pouvait enclore son terrain et que les Anglais trouveraient une autre place pour leur servir de cimetière.

Quelques semaines après, trois particuliers prièrent M. Récher de leur louer de petits emplacements pour y élever des boutiques, parce que ce terrain était avantageusement situé pour le commerce. Il y consentit, parce qu'il ne voyait pas jour à pouvoir de si tôt rebâtir le presbytère qui avait été brûlé pendant le siège. Pour plus grande sûreté, les contrats furent montrés au major de place qui écrivit, au bas et en anglais, que le gouverneur permettait de bâtir en ce lieu, et signa son nom. Il ajouta même verbalement, comme s'il était fatigué de ces demandes répétées, que le curé pouvait faire de ce terrain tout ce qu'il voudrait.

Un des particuliers ayant ensuite résilié son bail, le terrain fut loué au sieur Arial qui commença à faire creuser par deux hommes une grande cave de quarante pieds de front sur autant de largeur. Les journaliers détérèrent cinq ou six corps que leur maître ordonna de porter dans une fosse creusée exprès au bout du jardin. M. Récher n'eut connaissance de ce fait que le troisième ou quatrième jour ; il se transporta aussitôt sur les lieux et blâma fortement les travailleurs en présence de plusieurs citoyens anglais et français. Il fit cesser l'ouvrage immédiatement et alla reprocher au sieur Arial d'avoir fait une action blâmable et criminelle à la vue de tout le monde.